

Image not found or type unknown



Plus-values sur vente de maison en herritage.

Par **matrrrr**, le **02/06/2010** à **07:00**

Bonjour,
Tout d'abord mon pere est decede il ya plusieurs annees, ma mere, mon petit frere et moi avons herite de lui.
La maison a ete estime pour faire un partage aproximatif (mais qui etait deux fois moins que ca valeur reel).
Ma question est: une fois la maison vendu qui beneficie des Plus-values? Ou avons nous le droit mon petit frere et moi de toucher notre part sur cette plus-value? Doit on attendre la succesion de notre mere (apres dece) pour avoir cette partie de succession originaire de mon pere?